

*Monnaie—Loi*

On ne s'imagine pas que le Canada vend énormément de pièces de monnaie au Japon, mais la Monnaie royale canadienne tire un revenu fort intéressant de sa production de monnaie pour ce pays.

En outre, elle fabrique des pièces de monnaie pour la Grande-Bretagne et plusieurs autres pays d'Europe qui sont pourtant censés posséder toutes les techniques voulues pour les fabriquer eux-mêmes.

Le Canada a grandement élargi son marché des pièces de monnaie partout dans les pays d'Asie et d'Europe, ce qui s'est répercuté avantageusement sur la production d'or canadienne.

Quand j'ai visité la Monnaie, on m'a montré des chariots remplis de lingots d'or. On m'a permis d'en soupeser un, mais les fonctionnaires présents avaient un sourire en coin quand j'ai tenté de m'y prendre d'une seule main. Il faut s'y prendre à deux mains pour soulever un lingot d'or qui vaut environ 250 000 \$. C'est une expérience unique que de tenir 250 000 \$ dans ses mains pour la première et probablement la dernière fois de sa vie. J'espère seulement que la Monnaie ne sera pas cambriolée, car mes empreintes digitales se trouvent probablement encore sur ce lingot d'or.

Je crois opportun de conférer des pouvoirs additionnels à la Monnaie royale canadienne afin de lui permettre d'être plus souple dans ses activités. L'évolution du cours des métaux précieux dans le monde est très importante pour la Monnaie, car c'est le faible coût des métaux qui lui permet de maintenir son coût de revient à un niveau avantageux. Quand le prix de l'argent ou de l'or augmente de façon marquée, le coût de fabrication des monnaies grimpe de façon vertigineuse.

Il est intéressant de noter que le coût de production des pièces de monnaie est influencé dans une proportion de 94 p. 100 par des facteurs extérieurs qui échappent totalement au contrôle de la Monnaie royale canadienne. En effet, la Monnaie ne peut pas régler le cours de l'or et de l'argent. Elle a ses frais de main d'oeuvre et de titrage et doit rémunérer ses ingénieurs et ouvriers qualifiés. Par conséquent, sa marge de manoeuvre se limite à 6 p. 100 des coûts de revient.

Quelle différence y a-t-il entre la Loi sur la Monnaie royale canadienne et la Loi sur la monnaie? La Loi sur la Monnaie royale traite de la production et de l'émission des pièces de monnaie et confère à la Monnaie l'autorité de fabriquer et de vendre les pièces.

La Loi sur la monnaie traite de l'usage des pièces de monnaie et de la monnaie de papier dans le système monétaire. Naturellement, la Loi sur la monnaie est étroitement liée au fonctionnement du ministère des Finances. Bien d'autres secteurs de l'activité gouvernementale exercent ou partagent un certain pouvoir sur l'administration de cette loi.

Je voudrais me reporter à un passage du sommaire du plan d'entreprise de la Monnaie royale canadienne pour 1987 où il est question de l'émission de pièces de monnaie canadiennes. J'ai dit il y a un instant que la production de pièces de monnaie est très rentable pour la Monnaie. Cependant, la Monnaie ne fait pas beaucoup de profits sur la production de pièces canadiennes pour faire baisser les coûts de revient. Elle réalise plutôt ses profits sur la vente de pièces de monnaie étrangères. Voici ce qu'on dit à la rubrique «Mise en circulation de la monnaie»:

La monnaie est la raison d'être de la Monnaie royale canadienne. Ses autres activités sont motivées par le bénéfice, mais elles sont assujetties à la production et à la mise en circulation de pièces de monnaie canadiennes d'une facture impeccable au prix de revient le plus bas possible. Cette production ne contribue pas beaucoup à la rentabilité de cette société. La Monnaie royale canadienne doit donc faire preuve de discernement en s'assurant des réserves suffisantes en pièces de monnaie de toutes les valeurs nominales pour répondre à la demande.

En ce qui concerne les pièces d'or, rappelons que la Monnaie royale canadienne a lancé en 1979 la Feuille d'érable en or dont a parlé le secrétaire parlementaire. De 1979 à 1984, il s'est vendu un million d'onces de pièces d'or par année. Et en 1985, en réaction à la situation en Afrique du Sud, 1,8 million d'onces de la Feuille d'érable ont été écoulees, faisant de nous un chef de file sur le marché international. En 1986, 1,5 million d'onces en pièces d'or ont été vendues. Si nous sommes aux premiers rangs dans le monde, c'est en grande partie grâce à la compétence, à la capacité de production et aux talents de commercialisation de la Monnaie royale canadienne. Il faut lui rendre hommage.

• (1620)

D'autres pays vont tenter de nous livrer concurrence sur le marché des pièces de monnaie, sans aucun doute, avec de nombreux autres produits comme les pièces olympiques, mais, compte tenu de notre compétence dans ce domaine et de l'expérience des employés de la Monnaie canadienne, je ne crois pas que nous ayons tellement raison de nous alarmer. Lorsque la Grande-Bretagne, l'Australie et d'autres pays entreront dans la mêlée, je pense que les Canadiens pourront fort bien les affronter sur le marché des pièces de monnaie.

Pour ce qui est des pièces numismatiques, le rapport nous dit que le principal effort de commercialisation portera sur le marché international des collectionneurs, où la Monnaie royale du Canada espère augmenter de façon appréciable le nombre de ses clients. Je ne vous apprend rien, monsieur le Président, en vous disant que nous avons de grands philatélistes et de grand numismates et que ce marché va sans nul doute prendre de l'expansion.

Le projet à l'étude supprime la disposition de réexamen, dont le secrétaire parlementaire a parlé, et qui prévoyait que le programme de la feuille d'érable en or prendrait fin en 1991 et qu'on rendrait compte publiquement des ventes. La Monnaie pourra donc continuer à vendre cette pièce. Le chiffre d'affaires global de la Monnaie royale en est maintenant à 990 millions, dont 800 millions, si je ne m'abuse, grâce à la feuille d'érable. C'est donc là une modification législative fort importante. La suppression de cette disposition permettra à la Monnaie royale de maintenir sa compétitivité sur le marché international. La Monnaie doit toujours rendre des comptes au Parlement, comme on l'a rappelé, non seulement par son plan quinquennal d'entreprise, mais aussi par le truchement de ses rapports annuels.

Il importe selon moi que le comité parlementaire compétent reçoivent ces rapports et ait au moins la courtoisie de consacrer une ou deux séances à la Monnaie royale, ne fût-ce que pour nous renseigner, comme parlementaires, sur ce que cet organisme fait au Canada et sur la scène internationale, et aussi pour lui donner l'occasion de se mettre en évidence et de mettre les Canadiens au courant de ce qu'elle fait. Nous avons également la responsabilité de diffuser cette information.